Avis aux riverains

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Qu'est ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Les EEE représentent aujourd'hui l'une des principales menaces pour la biodiversité mondiale.

Ce sont des espèces introduites en dehors de leur aire de répartition naturelle par l'action humaine, volontaire ou non et qui se sont établies durablement, se reproduisent et se propagent au point de menacer les écosystèmes, les espèces indigènes ou les activités humaines.

La prolifération d'espèces introduites, aussi qualifiée d'invasion biologique, modifie profondément les équilibres écologiques et ont des conséquences économiques et sanitaires durables, touchant aussi bien les milieux naturels que les sociétés humaines.

➔ *Source : https://ofb.gouv.fr/les-especes-exotiques-envahissantes*

La réglementation

En 2026, **114 espèces animales et végétales sont classées « espèces exotiques envahissantes »** en France métropolitaine. Elles font l'objet d'une règlementation spécifique depuis 2016 inscrite dans le Code de l'Environnement qui interdit de :

- **les importer,**
- **les utiliser,**
- **les transporter vivantes,**
- **les détenir,**
- **les échanger**
- **les commercialiser.**

Tout non-respect de ces dispositions, et notamment leur libération dans la nature, peut donner lieu à une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 3 ans et une amende pouvant atteindre 150 000 euros.

Les territoires ultramarins, fortement impactés par les espèces exotiques envahissantes, disposent de leurs propres listes d'espèces.

La liste des espèces réglementées est fixée par arrêté et mise à jour régulièrement :

➔ **Dernière mise à jour : Arrêté du 17 juillet 2025 :**
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202501422



Ragondin

©Wikipedia - 2014



Herbe de la Pampa

©Mairie de St-Pierre d'Irube

Qui peut agir et que faire ?

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes repose sur une mobilisation collective. Chacun de nous, particulier, professionnel ou gestionnaire, peut contribuer à limiter leur propagation.

La stratégie nationale de gestion pilotée par le Ministère en charge de l'écologie cherche à prévenir leur introduction et leur propagation selon 38 actions en partenariat avec différentes structures. Pour la région Centre-Val-de-Loire, la stratégie flore exotique envahissante est animée par le Conservatoire des Espaces-Naturels et le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (https://gteee.cen-centrevaldeloire.org/qui-sommes-nous/strategie-regionale/)

De plus, agir au quotidien, c'est : éviter de relâcher des animaux exotiques dans la nature, nettoyer le matériel de randonnée ou de navigation pour ne pas transporter d'espèces invisibles, ou encore privilégier le végétal local dans les jardins...

Si vous constatez la présence d'une espèce invasive:

Leur gestion suit des protocoles précis en fonction de l'espèce concernée et de leur niveau de prolifération. Vous pouvez contacter le SEBV pour obtenir davantage d'informations. Vous pouvez également signaler directement sa présence auprès du groupe de travail EEE de la région à gteee@cen-centrevaldeloire.org, des services régionaux de l'Office Français de la Biodiversité à sd28@ofb.gouv.fr ou sd27@ofb.gouv.fr, ainsi qu'à la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques 28 (appui technique) ce qui contribue à détecter de nouvelles invasions.

SEBV – Syndicat mixte Eure-Blaise-Vesgre
5 impasse des Mares 28500 Sainte-Gemme-Moronval | Tél. 02 37 82 38 70 | secretariat@sebv28.fr | www.sebv28.fr

Avis aux riverains

Les principales EEE animales nationales présente en région Centre *(liste non-exhaustive)*

(*) : EEE avérées dans l'Eure et l'Eure-et-Loir


Ecrevisse américaine

©Aquaportail


Tortue de Floride

©Gerbeaud


Bernache du Canada

©Wikipedia


Poisson chat commun

©Aquaportail

Milieu concerné	Nom commun	Nom latin
Crustacés et Mollusques		
Milieu aquatique	Les écrevisses américaines	*Procambarus clarkii, Orconectes limosus, Pacifastacus leniusculus*
Milieu aquatique	Moule Quagga	*Dreissena bugensis*
Milieu aquatique	Moule dorée	*Limnoperna fortunei*
Milieu aquatique	Moule zébrée	*Dreissena polymorpha*
Milieu aquatique	Crabe chinois	*Eriocheir sinensis*
Milieu aquatique	Anodonte chinoise	*Sinanodonta woodiana*
Milieu aquatique	Les Corbicules	*Corbivula fluminea, Corbicula fluminalis*
Mammifères		
Milieu aquatique	Ragondin (*)	*Myocastor coypus*
Milieu aquatique	Vison d'Amérique	*Neovison vison*
Milieu agricole et aquatique	Rat musqué	*Ondatra zibethicus*
Tous les milieux	Raton laveur	*Procyon lotor*
Milieu urbain	Ecureuil de Pallas	*Callosciurus erythraeus*
Milieu forestier	Wallaby de Benett	*Macropus rufogriseus*
Milieu forestier et agricole	Cerf sika	*Cervus nippon*
Milieu forestier et agricole	Muntjac de Reeves	*Muntiacus reevesi*
Oiseaux		
Milieu aquatique	Ouette d'Egypte	*Alopochen aegyptiaca*
Milieu aquatique	Bernache du Canada (*)	*Branta canadensis*
Milieu urbain	Perruche à collier (*)	*Psittacula krameri*
Insectes		
Tous les milieux, surtout urbain	Moustique tigre (*)	*Aedes albopictus*
Tous les milieux	Frelon à pattes jaunes (*)	*Vespa velutina nigrithorax*
Milieu agricole et urbain	Coccinelle asiatique (*)	*Harmonia axyridis*
Amphibiens		
Milieu aquatique	Xénope lisse	*Xenopus laevis*
Milieu aquatique	Grenouille-taureau	*Lithobates catesbeianus*
Reptiles		
Milieu aquatique	Tortue de Floride	*Trachemys scripta*
Poissons		
Milieu aquatique	Gobie à tâches noires	*Neogobius melanostomus*
Milieu aquatique	Goujon asiatique (*)	*Pseudorasbora parva*
Milieu aquatique	Poisson chat commun (*)	*Ameiurus melas*
Milieu aquatique	Perche soleil (*)	*Lepomis gibbosus*
Milieu aquatique	Les Gambusies	*Gambusia sp.*

SEBV – Syndicat mixte Eure-Blaise-Vesgre
5 impasse des Mares 28500 Sainte-Gemme-Moronval | Tél. 02 37 82 38 70 | secretariat@sebv28.fr | www.sebv28.fr

Avis aux riverains

Les principales EEE végétales nationales présente en région Centre *(liste non-exhaustive)*

(*) : EEE avérées dans l'Eure et l'Eure-et-Loir


Jussie


Balsamine de l'Himalaya


Renouée du Japon


Sumac Vinaigrier

Milieu concerné	Nom commun	Nom latin
Espèces aquatiques		
Milieu aquatique	Égérie dense (*)	*Egeria densa*
Milieu aquatique	Les Jussies (*)	*Ludwigia grandiflora et Ludwigia peploides*
Milieu aquatique	Les Myriophylles (*)	*Myriophyllum aquaticum et Myriophyllum heterophyllum*
Milieu aquatique	Les Élodées (*)	*Elodea nuttalii et Elodea canadensis*
Milieu aquatique	Hydrocotyle fausse-renoncule, Hydrocotyle nageante	*Hydrocotyle ranunculoides*
Milieu aquatique	Crassule de Helms (*)	*Crassula helmsii*
Milieu aquatique	Grand lagarosiphon (*)	*Lagarosiphon major*
Milieu aquatique	Eventail de Caroline	*Cabomba caroliniana*
Espèces terrestres basses		
Milieu agricole	Ambroisie à feuilles d'armoise (*)	*Ambrosia artemisiifolia*
Milieu aquatique	Les Renouées (*)	*Reynoutria japonica , Reynoutria sacchalinensis, Persicaria perfoliata, Reynoutria x bohemica et Koenigia polystachya*
Milieu aquatique et forestier	Balsamine de l'Himalaya (*)	*Impatiens glandulifera*
Milieu agricole et forestier	La Berce du Caucase (*)	*Heracleum mantegazzianum,*
Tous les milieux	Les Herbes de la Pampa (*)	*Cortaderia selloana et Cortaderia jubata*
Milieu forestier et aquatique	Faux arum	*Lysichiton americanus*
Tous les milieux	Les Solidages	*Solidago canadensis et Solidago gigantea*
Tous les milieux	Les Asters (*)	*Symphyotrichum lanceolatus, Symphyotrichum novi-belgii , Symphyotrichum x salignus*
Tous les milieux	Raisin d'Amérique (*)	*Phytolacca americana*
Milieu terrestre	Mousse cactus	*Campylopus introflexus*
Milieu terrestre	Vigne vierge	*Parthenocissus inserta*
Milieu terrestre	Les Paspales	*Paspalum districhum, Paspalum paucispicatum*
Espèces terrestres hautes		
Milieu forestier et urbain	Robinier faux-acacia (*)	*Robinia pseudoacacia*
Tous les milieux	Arbre à papillons (*)	*Buddleia davidii*
Milieu forestier, agricole et urbain	Ailante glanduleux, Faux vernis du Japon (*)	*Ailanthus altissima*
Tous les milieux	Sumac vinaigrier (*)	*Rhus typhina*
Tous les milieux	Erable negundo (*)	*Acer negundo L.*
Milieu terrestre	Cerisier tardif (*)	*Prunus serotina*

SEBV – Syndicat mixte Eure-Blaise-Vesgre
5 impasse des Mares 28500 Sainte-Gemme-Moronval | Tél. 02 37 82 38 70 | secretariat@sebv28.fr | www.sebv28.fr